

**PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS
RELATIFS AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DE LA CAISSE DES ÉCOLES**

Le Compte administratif (CA) est le document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté.

Le compte administratif 2020 de la Caisse des Ecoles présente un résultat global excédentaire de 304 762,53 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 281 480,95 € et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 23 281,58 €.

Le CA 2020 de la Caisse des écoles se présente de la façon suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	9 123 775,00 €	9 493 713,66 €	369 938,66 €
Réalisés mouvements d'ordre	113 883,01 €	0,00 €	-113 883,01 €
Restes à réaliser			
Résultat N-1		25 425,30 €	25 425,30 €
Sous-total	9 237 658,01 €	9 519 138,96 €	281 480,95 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisés mouvements réels	83 550,68 €	74 009,82 €	-9 540,86 €
Réalisés mouvements d'ordre	0,00 €	113 883,01 €	113 883,01 €
Restes à réaliser	142 042,13 €		-142 042,13 €
Résultat N-1	0,00 €	60 981,56 €	60 981,56 €
Sous-total	225 592,81 €	248 874,39 €	23 281,58 €
Total	9 463 250,82 €	9 768 013,35 €	304 762,53 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A) Dépenses :

Les dépenses réelles, réalisées au cours de l'exercice 2020, s'élèvent à 9 123 775 € contre 10 191 862,40 € en 2019 soit en baisse de 10,48 %, et se ventilent, pour les principales lignes budgétaires, de la manière suivante :

	CA 2019	CA 2020	Evolution
Charges à caractère général (chapitre 011)	3 306 751,17 €	2 394 794,86 €	-27,6%
dont notamment :			
611 - Prestation de service (restauration scolaire et mini-séjours)	3 096 412,30 €	2 167 595,53 €	-30,0%
6068 - Matières et fournitures	46 765,12 €	38 541,54 €	-17,6%
60622 - Livres et récompenses	11 630,38 €	12 418,65 €	6,8%
6156 - Maintenance matériel de restauration	37 702,39 €	51 864,40 €	37,6%
Charges de personnel (chapitre 012)	6 861 448,19 €	6 706 744,36 €	-2,3%
dont notamment :			
6411 - Trait. Personnel titulaire	1 390 039,66 €	1 212 623,65 €	-12,8%
6413 - Trait. Personnel non titulaire	2 882 559,94 €	2 935 897,80 €	1,9%
6451 - Cotisations URSSAF	899 625,66 €	911 659,27 €	1,3%
6215 - personnel affecté par la col de rattachement	758 300,00 €	758 487,00 €	0,0%
6453 - Cotisations retraites	604 956,41 €	562 152,38 €	-7,1%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)			
créances irrécouvrables (non valeur et éteintes)	19 971,06 €	19 988,61 €	0,1%

Pour le chapitre 011 (charges à caractère général) :

Les charges à caractère général sont marquées par une baisse de 27,6 % qui s'explique par la crise sanitaire et la fermeture des structures pendant plusieurs semaines.

La hausse des dépenses pour les livres de fin d'année pour les enfants de grandes sections de maternelle et les élèves de CM2 s'explique par la hausse du nombre d'élèves de CM2. Ces derniers ont ainsi reçu une encyclopédie intitulée « La grande Encyclopédie ». Un ouvrage intitulé « les plus jolies histoires d'animaux pour les petits » a été remis aux enfants des grandes sections de la maternelle.

Comparativement à 2019, il apparaît une hausse importante de la prestation « Maintenance matériel de restauration » (**6156 – RESC**). Les services techniques de la Ville ont profité de la fermeture des établissements pour engager des travaux de maintenance.

S'agissant du chapitre 012 (charges de personnel) :

Les dépenses de personnel sont en baisse de 2,3 % par rapport au CA 2019. Cette baisse est essentiellement due à la crise sanitaire.

Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 9 519 138,96 € contre 10 579 473,21 € en 2019 soit en baisse de 10 %. Elles se ventilent de la manière suivante :

- Les « **produits des services** » (70) est essentiellement composés des participations familiales pour la restauration, les centres de loisirs, les mini-séjours et les ateliers,
- Le chapitre « **dotations et participations** » (74) est constitué de la subvention de la Ville à la Caisse des écoles, de la participation de la CAF et de la subvention de l'Etat.

	CA 2019	CA 2020	Evolution
<u>70 - Produit des services</u>	4 452 098,68 €	3 517 974,44 €	-21%
<u>dont notamment :</u>			
70882-Vente de repas	2 660 248,66 €	1 958 803,29 €	-26%
7067-Activités périscolaires	1 774 514,02 €	1 557 320,65 €	-12%
<u>74 - Dotations et participations</u>	6 072 867,25 €	5 955 238,34 €	-2%
<u>dont notamment :</u>			
7474-Participation de la Commune :	4 605 260,00 €	4 605 260,00 €	0%
748-Participation de la CAF du Val-de-Marne	1 267 380,04 €	1 147 102,53 €	-9%
74718-subvention de l'Etat	200 227,21 €	202 875,81 €	1%

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élevant à 83 550,68 € (hors restes à réaliser) contre 334 009,03 € en 2019, ont été notamment exécutées comme suit :

Les dépenses d'investissement	CA 2019	CA 2020	Evolution
2151 - Matériel, Outillage et Installations des Cantines Scolaires (chariots, robots de cuisine ...)	109 975,91 €	46 615,45 €	-58%
2183-matériel de bureau et informatique	229,99 €	0,00 €	
2184 - Mobiliers (tables, chaises, claustra...)	17 002,81 €	24 740,98 €	46%
2188 - Equipements divers	4 800,32 €	12 194,25 €	154%

En recettes d'investissement réelles, l'exécution se présente comme suit :

Dotations, fonds divers et réserves	CA 2019	CA 2020	Evolution
	67 153,72 €	74 009,82 €	10%
dont notamment:			
10222 - F.C.T.V.A.	27 029,00 €	24 862,00 €	-8%
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	40 124,72 €	49 147,82 €	22%

III – AFFECTATION DE L'EXCÉDENT

Le compte administratif 2020 présente un résultat global excédentaire de 304 762,53 € se décomposant en un excédent de fonctionnement de 281 480,95 € et un déficit d'investissement, après restes à réaliser, de 23 281,58 €.

L'excédent de la section de fonctionnement de 281 480,95 € est affecté de la façon suivante :

- en recettes d'investissement au compte 1068, l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 23 281,58 €
- en section de fonctionnement au poste 002, l'excédent de fonctionnement reporté pour 304 762,53 €.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés et adoptés lors du Comité de la Caisse des écoles qui s'est tenu le 17 juin 2021.